



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 3 juin 2025, sur la demande de dérogation mineure suivante :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
<p>Adresse : Terrain vacant, rue Dollard Nord Lots : 6 522 233, Cadastre du Québec</p>	<p>La demande concerne la régularisation et la reconnaissance de conformité d'une habitation unifamiliale jumelée. Elle vise spécifiquement à autoriser et reconnaître conforme l'aménagement d'une deuxième aire de stationnement sur la cour avant secondaire, donnant sur la rue de Palerme, dont la longueur proposée est de 4,65 m alors que l'article 63 du règlement de zonage numéro 712-00-2013 prescrit une longueur minimale de 5 m. La demande sollicite donc une dérogation de 0,35 m par rapport à la norme réglementaire.</p>

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de cette demande de dérogation mineure, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **3 juin 2025 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 15 mai 2025.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint